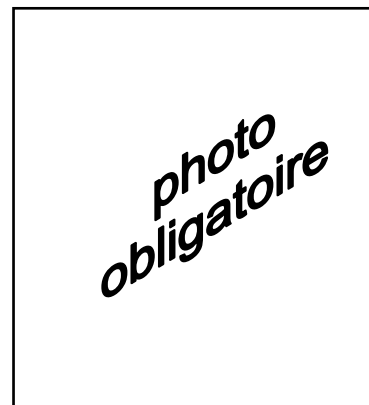


C.A.M.N.S.

Stage de préparation au RECYCLAGE du
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique



Demande d'inscription :

Nom : Prénom.....

Né(e) le :/...../..... à

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Renseignements complémentaires :

B.N.S.S.A. : N°

Date et lieu d'obtention :

.....

Nom de l'organisme formateur à l'examen initial :

.....

Dernier recyclage (éventuellement) :

.....

- Cochez : ci-joint, le dossier d'inscription à l'examen de recyclage **COMPLET**
- ci-joint : un chèque de 150€ au nom du CAMNS incluant les frais de formation et d'examen.

Fiche d'inscription accompagnée du dossier à retourner à :

C.A.M.N.S. - 3 place des Sandres 67850 OFFENDORF

C.A.M.N.S.

Club d'Activités des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs

Affilié à la FNMNS

Stage de Recyclage B.N.S.S.A.

Rendez-vous vendredi 1^{er} mars 2019 à 19h00 à la piscine de la Kibitzenau

Programme de la formation :

Vendredi 1er mars 2019 de 19h00 à 20h30: piscine de la Kibitzenau

- *Partie administrative et natation*

Vendredi 8 mars 2019 de 19h00 à 20h30: piscine de la Kibitzenau

- *Préparation épreuves techniques*

Samedi 9 mars 2019 - Secourisme : (formation annuelle PSE 1)

9h00-17h00 : Base de plongée CAMNS Ballastière de BISCHHEIM

Vendredi 15 mars 2019 de 19h00 à 20h30: piscine de la Kibitzenau

- *Préparation épreuves techniques*

Vendredi 22 mars 2019 de 19h00 à 20h30: piscine de la Kibitzenau

- *Préparation épreuves techniques*

Vendredi 29 mars 2019 de 19h00 à 20h30: piscine de la Kibitzenau

- *Préparation épreuves techniques*

Vendredi 5 avril 2019 de 19h00 à 20h30: piscine de la Kibitzenau

- *Préparation épreuves techniques*

Vendredi 26 avril 2019 de 19h00 à 20h30: piscine de la Kibitzenau

- *Préparation épreuves techniques*

Vendredi 3 mai 2019 de 19h00 à 20h30: piscine de la Kibitzenau

- *Préparation épreuves techniques*

Examen : mardi 7 mai 2019 piscine de la KIBITZENAU

Les nouvelles épreuves :

- **Parcours de sauvetage de 100m en moins de 3 minutes**
- **Action du sauveteur sur le noyé**

Frais de formation :

150€ (incluant l'inscription à l'examen et la formation annuelle PSE 1)

Modalités d'inscription :

1. Adhérer au CAMNS (80€)

2. Retourner la fiche d'inscription au stage, le dossier d'examen ainsi que le chèque de 150€ : impérativement avant le 1^{er} mars 2019

L'attestation de recyclage au PSE1 sera communiquée le jour même, il conviendra alors de me la retourner par mail à l'adresse suivante : camnsmyriam@orange.fr

3. N'oubliez pas de vous inscrire sur le site du CAMNS !

4. Attention : le certificat médical doit être daté de moins de 3 mois à la date de l'examen.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (B.N.S.S.A.)

Dossier d'inscription

1 - **Date d'examen** : 7 mai 2019

- à l'examen vérification de maintien
des acquis au BNSSA

*photo
obligatoire*

2 - **Renseignements sur le (la) candidat (e)**

NOM - PRENOM	
SITUATION DE FAMILLE	
DATE et LIEU de NAISSANCE	
PROFESSION	
ADRESSE	
TELEPHONE	

3 - **Cadre réservé à l'association formatrice** (à remplir obligatoirement)

Date de dépôt du dossier	NOM de l'ORGANISME ou de l'ASSOCIATION bénéficiant de l'agrément départemental et ayant préparé le candidat CAMNS (affilié à la FNMNS)
--------------------------	---

Liste des documents et pièces à fournir au verso

Diplômes scolaires et universitaires

--

Situation professionnelle (préciser l'administration de tutelle et les références de l'employeur)

--

Diplômes et brevets sportifs obtenus

Diplômes et brevets sportifs détenus

Noms des Diplômes :
Dates d'obtentions :

Obtention du PSE1 ou d'un titre équivalent

Nom et n° de diplôme :
Date et Lieu d'obtention :

Autres formations complémentaires

--

Date et signature du candidat	
----------------------------------	--

Pièces à joindre au présent dossier d'inscription

Pour l'examen initial :

1. Le présent dossier de candidature complété
2. Une photographie d'identité récente
3. Une demande écrite du candidat
4. Certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier (conforme au modèle figurant en annexe de l'arrêté du 26 juin 1991)
5. Une copie du certificat de compétences de secouriste – premiers secours en équipe de niveau 1 – ou un titre équivalent précisant que le candidat est à jour de sa formation continue (article 2 bis de l'arrêté du 22 juin 2011)
6. Un justificatif attestant du maintien des compétences de secouriste du candidat (application des dispositions de l'arrêté du 27 août 2007)
7. La demande du mineur ou du mineur émancipé, formulée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde

Pour la vérification de maintien des acquis au BNSSA :

1. Le présent dossier de candidature complété
2. Certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier (*à compter du 27 janvier 2016*)
3. Une photographie d'identité récente collée sur le dossier
4. Une copie du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.)

N.B. : Tout candidat à la vérification de maintien des acquis au BNSSA quinquennal ayant suivi une formation antérieure devra justifier d'une formation complémentaire à l'utilisation du défibrillateur semi-automatique. Le candidat devra par ailleurs avoir suivi la formation continue annuelle obligatoire.

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date du dépôt du dossier est exigé pour tout candidat titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Je soussigné _____

Docteur en médecine, certifie avoir examiné à ce jour M _____

et avoir constaté /qu'il, qu'elle/ ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A _____ le _____ 2017
Signature et cachet du médecin

ACUITE VISUELLE

SANS CORRECTION

Une acuité de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins ...

$3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

AVEC CORRECTION

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10).
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

CAS PARTICULIER

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.